

BILLET D'AFRIQUE N° 72 - JUILLET-AOUT 1999

PRÉCAUTION

Dans les discussions sur l' "aide", nous rappelons souvent le premier principe d'Hippocrate : « D'abord ne pas nuire ».

Le siècle finissant aurait dû nous apprendre à modérer nos élans impériaux, totalitaires ou "progressistes". La nature humaine n'étant pas vaccinée contre la folie, il est irresponsable de faire de la politique sans se soucier des contre-pouvoirs, de prôner la croissance en négligeant le principe de précaution - une forme de respect, de la Terre et de ses habitants.

En sens inverse, le culte capitaliste de la quantité mobilise volontiers les illusions scientistes et les pulsions nationalistes dans sa fuite en avant : on produit avant de réfléchir, sous-estimant les conséquences à long terme des manipulations génétiques, du bouleversement des chaînes alimentaires, de l'effet de serre ou de la dissémination des déchets nucléaires.

Les hérauts de ce camp-là, qui seraient à la fois plus savants et plus audacieux que les autres, se donnent des allures progressistes. Ils sont au contraire profondément conservateurs - et souvent machistes. S'ils prétendent honorer le "peuple", ils songent à des masses industrielles d'individus. Ils détestent les contre-pouvoirs. Ils s'allient volontiers avec les dictatures, comme avec les trusts de l'énergie, du béton ou des médias. Ils abusent de la corruption et du "renseignement".

En France, la défense de ce camp commence à polariser les recompositions idéologiques et politiques.

C'est la même mouvance qui, aux forceps, veut asservir le sud du Tchad à l'exploitation pétrolière, le quadriller de tuyaux, derricks et torchères. Au nom du développement ! Alors que le dictateur Déby n'a rien à faire du sort de ses sujets. Alors que, partout ailleurs en Afrique, l'arrivée du pétrole a multiplié l'injustice et la violence.

Le principe de précaution et l'ingénierie des contre-pouvoirs civiques ne sont peut-être pas très héroïques. Ils deviennent pourtant des critères et des leviers déterminants du développement humain.

SALVES

Dés pipés sur le pipe-line

Sans nous étendre, rappelons quelques enjeux du **projet pétrolier tchadien** et du pipe-line chargé de l'écouler vers la côte camerounaise¹. Il s'agit d'exploiter des réserves officiellement chiffrées à 150 millions de tonnes, avec une production de l'ordre de 10 millions de t/an. Le coût global du projet, y compris l'oléoduc de 1 046 km, est de 20 milliards de FF. Sur cette somme, une part non négligeable est attribuée aux groupes Bouygues et Bolloré (construction du pipe-line et logistique).

Le consortium exploitant est composé d'Esso, Shell et Elf. L'entrée d'Elf y a été imposée par la France, qui considère le Tchad comme sa chasse gardée. En raison des risques politiques, les opérateurs veulent obtenir la garantie de l'assurance publique du commerce extérieur (la Coface, pour la partie française). Celle-ci n'intervient que si la Banque mondiale est partie prenante au tour de table financier.

D'où la formidable pression exercée sur cette institution. La Banque affiche comme priorité la lutte contre la pauvreté, par le développement durable. Elle exige donc des études d'impact sur l'environnement et des dispositions garantissant le bon usage des *royalties*. Elle est talonnée sur ces points par une coalition mondiale d'ONG, africaines, européennes et américaines. Et par le sourcilieux député tchadien Ngarléjy Yorongar - dont le long emprisonnement a popularisé les objections, proches de celles des ONG.

Elles sont de taille. Par différents biais, le consortium et ses sous-traitants pompent l'essentiel de la rente pétrolière. La dictature tchadienne s'est positionnée pour absorber presque tout le reste - ce qui renforcera sa capacité de répression contre les populations du Sud pétrolifère. Yorongar et les ONG, appuyés par 24 membres du Congrès américain, ont imposé dans le débat la question des droits de l'homme. Par ailleurs, les risques écologiques sont énormes pour la "cuvette" tchadienne.

Les réponses apportées par le consortium et la Banque mondiale sont peu convaincantes. Les études d'impact sont insuffisantes, et en partie bâclées. Certes, une loi a été votée pour l'affectation des revenus pétroliers, mais personne ne croit qu'elle sera convenablement appliquée par un régime qui, depuis son arrivée en 1990, a élevé le pillage au rang d'institution². Tandis qu'un système milicien perpétue les exactions. Tant sur ce plan qu'en matière de gestion des deniers publics, Idriss Déby paraît inamendable.

De plus, il semble bien y avoir un agenda caché. La discussion sur le projet, les études d'impact et la loi d'affectation des *royalties* ne traitent que du gisement pétrolier de Doba. Or, il se prolonge vers l'est par deux autres gisements. Lorsque le pipe-line et les infrastructures les plus coûteuses auront été financés, assurés et construits, le consortium pourra ouvrir ces autres champs de pétrole sans plus passer par la Banque mondiale et ses conditionnalités. Tout le sud du Tchad pourrait, sans vergogne, être exploité et pollué. Et le régime camerounais ami de Paul Biya verrait ses droits de péage multipliés.

Ce scénario est d'autant moins improbable que la très forte pression exercée sur la Banque mondiale par le consortium et par Jacques Chirac paraît disproportionnée au regard des réserves annoncées (150 Mt).

La décision de la Banque semble imminente. Son encadrement milite à fond pour le projet. Il accuse les ONG d'être manipulées. Il déclare que « *le peuple tchadien ne peut plus attendre d'avoir accès à l'argent du pétrole. On ne peut non plus faire davantage attendre le secteur privé* »³.

Le président de la Banque, James Wolfensohn, est apparu plus hésitant - du moins plus conscient des risques pour l'image de son institution : si, après tant de discussions et d'atermoiements, le sud du Tchad devait connaître le sort du pays Ogoni au Nigeria, toute l'argumentation de la Banque serait discréditée. À suivre.

1. Cf. le nouveau Dossier noir d'Agir ici et Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, L'Harmattan, 06/1999. Disponible à Survie.

2. Ainsi, selon *La Lettre du Continent* (20/05/1999), il aurait récemment mis au frais dans une banque américaine les 48 millions de \$ de l'aide-projet de Taiwan pour le fonds routier.

3. Réunion du 25 mai avec des représentants de la coalition des ONG.

La France continue d'être l'un des rares États à reconnaître le pouvoir autoproclamé de Denis Sassou Nguesso (DSN). Un pouvoir soutenu à bout de bras par des armées étrangères (angolaise et tchadienne), des mercenaires de nationalités très diverses - y compris française -, des conseillers français, les résidus locaux des troupes et milices du *Hutu power* rwandais.

Ces derniers participent activement au déchaînement de violences contre les populations du sud de la capitale, et du pays. Attaqués par des opposants Ninjas, ils auraient répliqué le 23 juin en investissant un camp de réfugiés près de Loudima. Ils y auraient coupé, à la machette, les mains et les pieds d'hommes, de femmes et d'enfants.

Cette information, diffusée par un groupe influent d'opposition au régime (le CERDEC), n'est pas confirmée. Comme ne peuvent l'être, en raison d'un *black out* presque total sur l'information en provenance du Congo-Brazza, la plupart des récits d'atrocités transmis par les habitants, via de multiples canaux.

Mais, d'une part, ces témoignages concordent dans la description d'une succession ininterrompue de crimes de guerre (pour le moins). D'autre part, les communiqués d'alarme diffusés fin décembre par les ONG (dont l'ACAT et Survie) ont été amplement confirmés par les enquêtes plus fouillées publiées depuis¹. C'est bien l'horreur qui a déferlé sur les quartiers sud de Brazzaville, avec les hordes de DSN et de ses "seigneurs de la guerre".

Les mêmes scènes se sont reproduites lors d'une vague de retour de réfugiés, poussés à rentrer par le HCR. Selon une source humanitaire, les femmes ont été systématiquement violées. Dans la nuit du 14 au 15 mai, 400 civils masculins auraient été massacrés, assure un rescapé. Selon une autre source (sous réserves), le lieu de l'exécution pourrait être l'ancien bâtiment de l'Alliance française !

De très nombreux Congolais le disent ou l'écrivent : le Congo-Brazzaville, depuis 6 mois, c'est le Kosovo, sinon pire. Viols et exécutions de masse. DSN n'est pas plus défendable ni fréquentable que Milosevic.

Alors, pourquoi la France continue-t-elle, officiellement et officieusement, de soutenir un tel régime ? De la part de Jacques Chirac, vieil ami de DSN, cela ne nous étonne plus, mais Lionel Jospin ? N'en a-t-il rien à dire ? ou à faire ?

Comment justifier l'envoi à Brazzaville, début mai, de deux avions Transall bourrés d'armes (*La Lettre du Continent*, 17/06/1999) ? Selon l'opposition congolaise (communiqué de l'ERDDUN, 10/06/1999), une troupe de légionnaires français a été dépêchée à Brazzaville, de même qu'un contingent de soldats cubains. De quel droit et dans quel but ces militaires tricolores opèrent-ils dans la capitale, et procèdent-ils à la fouille systématique des civils des quartiers sud ?

Pendant ce temps, annonce le chantre du régime Jean-Paul Pigasse, l'ambassadeur de France Hervé Bolot s'affiche auprès de DSN lors de la Fête de la musique, le 21 juin. Le groupe français Rougier négocie l'attribution d'une concession forestière de 370 500 ha (*La Lettre du Continent*, 03/06/1999). Elf alimente les caisses du régime, sponsorise en grande pompe le rafistolage de la basilique Sainte-Anne du Congo (*La Semaine africaine*, 27/05/1999), et une opération de protection des chimpanzés².

DSN, lui, fait de fréquents allers-retours en Suisse, transporté nous dit-on par la compagnie française Occitania.

Paris porte une responsabilité d'autant plus lourde que Washington a fait savoir qu'il ne contrarierait pas la politique française au Congo-B. Mais tout cela dessine-t-il une politique ?

1. Cf. notamment le rapport FIDH/OCDH du 17/06/1999 (*L'arbitraire de l'État, la terreur des milices*), qui souligne « le massacre à grande échelle, délibéré et méthodique des civils non armés de ces quartiers soupçonnés de sympathie à l'égard des Ninjas ».

2. M6, dans l'émission *Comment ça marche* du 01/06/1999, s'est épanché sur l'écotourisme dans le parc de Nkonkouati, auprès de ces primates préservés par Elf. Voilà le téléspectateur français bien informé sur le sort des Congolais. Ceux-ci, régulièrement bombardés par des hélicoptères de couleur blanche, sont convaincus que certains de ces engins (peut-être "empruntés", ou maquillés) appartiennent à Elf.

Paris contre Bissau

Selon plusieurs sources au Portugal et en Belgique, Paris conteste l'aide européenne à la Guinée-Bissau - un pays détruit. La France invoque la « violation de la légalité et du régime démocratique bissau-guinéens » et veut faire jouer les pénalisations prévues en ce cas par la convention de Lomé. Contre l'attitude conciliante jusqu'ici adoptée par l'Union européenne, à l'instigation du Portugal, de la Suède et des Pays-Bas.

Il faut rappeler que le « régime démocratique » en question était une dictature corrompue, usée, rejetée par une très grande majorité de la population. En s'accrochant au pouvoir, seul contre tous ou presque, le président Nino Vieira n'a réussi qu'à ruiner, littéralement, son pays. Le Sénégal et la France ont beaucoup aidé à cet acharnement en organisant en 1998 le débarquement d'un corps expéditionnaire.

Cette invasion étrangère, tournant au fiasco, a prolongé de plusieurs mois la guerre civile¹. La déroute finale du dictateur a suscité des réactions de fête et d'espoir dans la population et la quasi-totalité des organisations civiles et politiques bissau-guinéennes.

Certes, l'ambassade de France a été attaquée. Mais le soutien provoquant de la France à la dictature avait exaspéré les Bissau-Guinéens. Le chercheur Roy van der Drift, de l'Institut national d'études et de recherches à Bissau, donne quelques exemples² :

- des conseillers militaires français rencontraient quotidiennement le président en sursis Vieira ;
- une base militaire franco-sénégalaise avait été installée sur l'île de Bubaque ;
- des jeunes miliciens recrutés par Vieira (les *aguendas*) étaient entraînés par des officiers français (décidément !) ;
- au moins un navire de guerre français patrouillait dans les eaux territoriales bissau-guinéennes. Selon d'autres sources, ce bateau a bombardé la zone de Cumura.

Fin janvier 1999, la livraison aux "troupes" de Vieira d'une batterie de canons français de 155 mm avait provoqué une brève mais très violente relance de la guerre civile, causant de nombreuses pertes. Peu de temps après, l'ambassadeur de France Chapellet confiait à un diplomate : « Si nous avions eu plus tôt cette artillerie de 155 mm, nous aurions gagné ».

Ce « nous » d'identification au camp de Vieira est emblématique d'une autre guerre secrète menée par la France dans un pays "hors champ". Les leçons de l'"aventure" rwandaise ne sont toujours pas tirées.

Parmi les explications sous-jacentes au fourvoisement en Guinée-Bissau, van der Drift et d'autres sources avancent un accord entre Elf et le président Vieira : le gisement pétrolier découvert au sud du Sénégal se prolongerait en effet jusqu'à l'archipel des Bijagos, au large de Bissau. Décidément !

1. Cf. Agir ici et Survie, *La sécurité au Sommet, l'insécurité à la base*, L'Harmattan, p. 113-120.

2. *Democracy : legitimate warfare in Guinea-Bissau*, manuscrit, 14 p.

Jeu d'échecs

Avec ce type de comportement, Paris se fait un ennemi d'un régime qui a un fort soutien populaire. Ledit régime sera tenté d'aider la rébellion casamançaise, au sud du **Sénégal**. Ce qui justifiera davantage, aux yeux de la France, qu'on lui mette des bâtons dans les roues...

Comme la guerre civile en Casamance a permis l'installation de multiples trafics, dont profitent les féodalités militaires au sein de l'armée sénégalaise (chaperonnée par son homologue française), la paix pourrait encore s'éloigner de la sous-région¹. Ce qui risque de compromettre l'exploitation du pétrole... On le vérifie une fois de plus, la géopolitique françafricaine n'inspire que des conduites d'échec.

1. Cf. Agir ici et Survie, *France-Sénégal. La vitrine craquelée*, L'Harmattan, 1997 ; Thomas Sotinel, *Dakar doit de nouveau faire face à des combats en Casamance*, in *Le Monde* du 15/06/1999.

Paris avec Khartoum

Interminablement se prolonge le calvaire des populations du Sud-Soudan et des monts Nouba. Le pouvoir militaro-islamiste de Khartoum en est le premier responsable. Profitant de l'amnésie de l'opinion, Paris a chaleureusement reçu le ministre soudanais des Affaires étrangères. Le ministre de la Coopération Charles Josselin a officialisé la sympathie de l'exécutif français envers l'un des régimes les plus cruels de la planète.

Il a prôné « *la réintégration du Soudan au sein de la communauté internationale. [...] Dans le cadre de l'Union [européenne], la France fera en sorte que les relations soient renforcées* ». (*Le Monde*, 11/06/1999)

Paris contre Niamey

À Paris, on n'a pas encore vraiment digéré le renversement du "frère" Ibrahim Baré Maïnassara par le commandant Wanké et ses amis. On a fait pression pour des élections précipitées, sous la menace d'une suspension de l'aide européenne. Mais à Bruxelles, des pays comme l'Allemagne ou le Danemark n'étaient pas disposés à suivre les recommandations françaises.

Du coup, un compromis se dessine. Le scrutin présidentiel aura lieu le 3 octobre. Le président provisoire Wanké ne s'y présentera pas. Il accélère par contre le processus de rédaction de la Constitution à soumettre au peuple nigérien. Alors que les partis, retombant dans leurs travers, se déchiraient à ce sujet en querelles byzantines, il les a vivement priés, au nom du Conseil de réconciliation nationale, de se mettre d'accord au plus vite : « *Vous pouvez prendre le régime semi-présidentiel, vous pouvez prendre le régime présidentiel, vous pouvez même faire un autre choix, mais nous vous donnons 48 heures, pour que vous nous donniez par consensus un type de régime. Si c'est vraiment l'intérêt du Niger, donnez-nous [...] un seul type de régime que nous allons présenter au peuple nigérien* » (*Le Républicain*, 17/06/1999).

Les partis en question représentent réellement la totalité du corps électoral nigérien. Beaucoup de pays africains aimeraient être ainsi "obligés" de choisir leurs règles du jeu politique. N'en déplaise à Paris.

Eyadema contre Amnesty

Le rapport d'*Amnesty* accusant le régime de Lomé d'avoir assassiné en 1998 plusieurs centaines de personnes, pour certaines jetées à la mer (*Billets*, n° 71), continue d'agiter la dictature togolaise. Elle a refoulé à la frontière le président d'*Amnesty* Pierre Sané, venu discuter. Elle a arrêté et torturé Ameen Ayodele, membre d'*Amnesty*-Togo. Elle a mobilisé cinq avocats, dont l'ineffable Jacques Vergés, pour porter plainte contre *Amnesty*. Ils ont convoqué pour le 17 juin une conférence de presse au Sofitel Champs Élysées... finalement annulée !

Amnesty, cependant, a lancé une campagne contre la poursuite de la coopération militaire avec le **Togo**. Nous avons fait la même demande auprès de l'ensemble des députés. Un certain nombre ont réagi, dont le président du groupe socialiste Jean-Marc Ayrault : « *Depuis bien longtemps, nous dénonçons inlassablement tous les manquements au droit et les violations des libertés au Togo. Depuis bien longtemps, nous soutenons les opposants qui se battent avec courage pour démocratiser leur pays [...]. Le groupe socialiste [...] appuie la réduction drastique de la coopération militaire française à la formation des cadres du service de santé* » (9/06/1999).

Les Verts et les communistes étant sûrement d'accord avec une telle mesure, rien n'empêche donc la majorité de l'Assemblée de voter contre les crédits de coopération militaire avec le Togo (hors Santé).

Signalons enfin que le Comité togolais de résistance, présidé par Isidore Latzoo, a mandaté Mes Charles Mouffet et Olivier Russbach (fondateur de l'association *Droit contre raison d'État*) pour « *déposer toutes plaintes et requêtes utiles devant les autorités internationales* » : Conseil de sécurité et Comité des droits de l'homme de l'ONU, UNESCO, Commission africaine des droits de l'homme, etc.

La suite et fin du "règne" d'Eyadema ne sera peut-être pas un long fleuve tranquille.

Souffle démocratique

Au **Burkina**, la formidable surrection civique consécutive à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo continue de bousculer le fait du prince. Le président Compaoré a dû concéder la mise en place d'un "collège des sages", chargé d'enquêter sur tous les crimes impunis depuis l'indépendance (1960).

Le trop bref délai qui lui est laissé (45 jours) risque cependant de ne pas permettre la pleine élucidation du meurtre de Thomas Sankara, ni la claire désignation de ses commanditaires français et libyen.

Vents portants

La France n'y est pas pour grand chose, mais deux pays africains majeurs connaissent des évolutions étonnamment positives.

Dans la rubrique *N'oublions pas les trains qui arrivent à l'heure !*, saluons d'abord l'arrivée ponctuelle et paisible d'un convoi considérable : la succession de Nelson **Mandela** par Thabo Mbeki.

Au **Nigeria**, on aurait pu croire que le président élu Olusegun Obasanjo serait excessivement bridé par le parrain du clan des généraux, le très tortueux et corrompu Babangida. Obasanjo ne cesse cependant de se démarquer de la dictature précédente : il a suspendu tous les contrats, licences et accords conclus *in extremis* par la junte militaire ; donné un coup de balai dans le service des Douanes ; relevé le pourcentage de royalties attribué aux régions pétrolières ; créé une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme de 1994 à 1999. Même si les défis politiques et économiques restent immenses, le changement est sensible.

On observe du coup avec grand intérêt le rapprochement entre le Nigeria et l'Afrique du Sud - manifesté mi-juin lors de l'investiture de Thabo Mbeki - en vue d'une coopération dans le règlement des conflits qui affectent le continent.

Stop !

Le principal de ces conflits déchire l'**ex-Zaïre**. À son propos, on risque de se répéter - mais ce n'est pas sûr : d'un côté les enjeux de pouvoir et de prédation, avec l'exacerbation de l'ethnisme, poussent à une guerre interminable, agrémentée d'une succession de négociations mort-nées ; de l'autre, les pressions internationales et les difficultés majeures de certaines parties au conflit mûriraient une solution, plus ou moins satisfaisante et durable.

Parmi ces difficultés, il y a la reprise de la guerre civile en Angola et au Tchad, la crise financière au Zimbabwe, les divisions profondes dans le camp de la rébellion et de ses alliés - l'Ouganda et le Rwanda. Mais la proximité apparente d'une capture de la capitale du diamant, Mbuji-Mayi, peut pousser le Rwanda à jouer les prolongations.

Surtout si, côté Kabila, on mise trop sur le "temps long" - comme de 1960 à 1997... L'échec apparent des pourparlers de Lusaka inclinerait au pessimisme. Il faut encore presser, tarir, gripper.

Occultation

Un long rapport d'*Human Rights Watch* (HRW), *Rester impunis malgré des meurtres, des mutilations et des viols*, décrit l'horreur quotidienne infligée aux habitants du Sierra Leone par la guérilla du RUF. Celle-ci a presque surpassé son maître et parrain libérien Charles Taylor dans la dispensation de la terreur, jusqu'aux loteries de mutilation.

En face, aux côtés du gouvernement du président Tejan Kabbah, régulièrement élu en 1996, le Nigeria dirige une force interafricaine, l'Ecomog. Elle est accusée aussi de bon nombre d'exactions (sans comparaison avec la « *terreur totale* » programmée par le RUF).

Libération, qui rend bien compte du rapport HRW, souligne que « *ces accusations prennent d'autant plus de poids que les États-Unis et la Grande-Bretagne contribuent au financement de l'Ecomog* » (24/06/1999). L'article omet seulement de dire que, depuis 1991, le RUF est soutenu à fond par la Françafrique, via l'ami libérien Charles Taylor, la Côte d'Ivoire, et surtout le Burkina de Blaise Compaoré¹. Et qu'en conséquence, les responsables parisiens qui encouragent ce *kriegspiel* anti-"Anglo-Saxons" sont complices de crimes contre l'humanité.

1. Cf. F.X. Verschave, *La Françafrique*, Stock, 1998, p. 202-226. Et *Billets* n° 69, *À fleur de presse*.

Conseillers très spéciaux

Le Mouvement **algérien** des officiers libres (MAOL) diffuse sur Internet des informations que les spécialistes devraient pouvoir facilement vérifier, et qui surprennent par leur degré de précision¹.

« *Actuellement, à tous les niveaux sensibles du commandement de l'Armée nationale populaire [ANP], on retrouve obligatoirement un ou plusieurs militaires français qui dirigent et guident les généraux sur le sentier de la trahison* ».

Suivent les noms (que nous ne reproduirons pas ici) :

- d'un commandant (issu du RAID, groupe d'intervention de la gendarmerie), qui assisterait le général Fodil Cherif, bras droit du chef de l'ANP ;

- d'un capitaine, surnommé « le Rouquin », qui entraînerait les forces spéciales Ninjas ;

- d'un capitaine spécialiste des services d'écoutes

- d'un commandant du 42^{ème} Régiment de transmission, qui fournirait les moyens les plus modernes de communication et d'écoutes (RITA et satellite) ; trois de ses hommes conduiraient des camionnettes bourrées de matériel électronique ;

- d'un capitaine de la DGSE, qui conseillerait le très influent général Smaïn Lamari². Plus quelques sous-officiers³.

L'armée française serait alors engagée auprès de la junte algérienne, et impliquée dans la sanglante répression que celle-ci a menée - incluant la torture généralisée. (Selon le MAOL, cette guerre non déclarée aurait fait 173 000 morts de 1992 à 1998). Si c'est vrai, les citoyens et les députés français ont le droit de le savoir.

1. En tout cas, cette précision inquiète suffisamment les généraux algériens pour que la "Sécurité militaire" ait procédé à une vague d'arrestations d'officiers. Le MAOL a aussi fourni les résultats du dernier scrutin présidentiel, avant leur "redressement" par l'armée, et une enquête détaillée sur l'assassinat du président Boudiaf - trop engagé dans la lutte contre la corruption.

2. Selon le MAOL, les généraux Fodil Cherif et Smaïn Lamari sont passés par l'École de guerre, à Paris. Pivots de la répression, ils auraient assisté personnellement aux interrogatoires des officiers supérieurs "suspects".

3. Et trois officiers sud-africains de l'armée d'apartheid (dont un spécialiste de la torture), un colonel "retraité" de la CIA, et un commandant US féru d'informatique.

Milliardaires algériens

Au même moment, la revue *Challenges* (04/1999) publiait les premiers résultats des courses à l'enrichissement organisées par ce régime archi-corrompu :

- Mustapha Aïd Adjedjou, PDG des Laboratoires pharmaceutiques algériens (LPA) (cf. *Billets* n° 69) : 30 milliards de FF ;

- Slim Othmani, PDG des Nouvelles conserves algériennes : 10 milliards de FF ;

- Brahim Hadjas, PDG d'Union Bank, proche du général Betchine : 5 à 10 milliards de FF ;

- Djilali Mehri, qui opère avec la Libye et les réseaux islamistes proche-orientaux, et possède des galeries d'art en France : plusieurs milliards de FF.

On ne parle pas de la fortune de leurs correspondants français...

Quant à la loi d'amnistie envisagée par le président Bouteflika, il faudra regarder si elle ne vise pas (d'abord) à occulter l'incroyable litanie des crimes politiques et économiques des détenteurs réels, militaires et affairistes, du pouvoir en Algérie.

Chirac aime Bongo

On se demande comment un pays aussi riche que le Gabon peut être en cessation de paiement. C'est assez simple. 1998 a connu un énorme dérapage des dépenses. La pomp'Afrique s'est emballée, tandis que le prix du pétrole baissait. Les ponctions françafricaines (d'Elf, des réseaux parisiens, de la classe politique gabonaise groupée autour d'Omar Bongo) excèdent les ressources ; elles ont même largement entamé le capital, c'est-à-dire la capacité d'emprunt sur recettes futures.

Jacques Chirac insiste auprès de Lionel Jospin pour que le Trésor français fasse un geste. (*La Lettre du Continent*, 20/05/1999 ; *Afrique-Express*, 27/05/1999). Chacun ses pauvres !

La Saga Bolloré-Roussin

Depuis deux ans, le très ambitieux Vincent Bolloré ne cesse d'élargir ses positions de rente ou de monopole en Afrique francophone ou "latine" (Angola).

Convergence ou coïncidence ? Durant le même temps, l'ex-ministre de la Coopération Michel Roussin, ancien manitou financier de la Chiraquie et haut retraité des "services", n'a cessé de s'investir davantage dans le groupe Bolloré. Il en supervise désormais toutes les activités africaines : transports, tabac, transit, matières premières,... (*La Lettre du Continent*, 20/05/1999). Et la sulfureuse filiale Saga, gravement compromise auprès du Milosevic de Brazzaville, Denis Sassou Nguesso.

Le Monde débouté

Auteur d'*Un génocide secret d'État* (Éd. Sociales, 1998), Jean-Paul Gouteux y qualifiait le directeur et un journaliste du *Monde*, Jean-Marie Colombani et Jacques Isnard, d'"honorables correspondants" de la DGSE. Il se fondait notamment sur les propos de l'ex-patron de ce "service", Claude Silberzahn. Et il stigmatisait la partialité du très réputé quotidien durant le génocide de 1994 au Rwanda (au cours duquel a péri la quasi-totalité de sa belle-famille).

Le Monde et ses deux honorables journalistes ont naturellement attaqué en diffamation l'impertinent auteur - défendu par Me William Bourdon, par ailleurs secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Ils ont été déboutés sur toute la ligne.

Les attendus du jugement (rendu le 10 mai) démontent la ligne rédactionnelle ethniste et antitutsie du *Monde* d'alors. « *Le rapprochement entre cette façon d'appréhender les événements et la thèse défendue par les services secrets français n'est pas fortuit mais repose sur des éléments sérieux, développés dans le livre* ». Il ne reste plus au quotidien qu'à faire amende honorable...

Pour ou contre Milosevic

Le président yougoslave est le premier chef d'État inculpé de crime contre l'humanité. Le 26 mai 1999. On peut estimer que c'est "injuste", parce que beaucoup d'autres auraient mérité ou méritent de l'être. Nous considérons qu'il faut un début à tout¹. D'autant que le retrait des forces serbes du Kosovo laisse apparaître le caractère planifié et massif des meurtres et atrocités commis à l'encontre des civils albanais.

Aucun gouvernement occidental ne peut prétendre être surpris. Dès 1991, le magazine belgradois *Vreme* (23/09/1998) transcrivait une conversation téléphonique entre Milosevic et le leader bosno-serbe Karadzic. Le premier se référait au plan « RAM », prévoyant l'extermination de 50 % des Musulmans bosniaques, l'expulsion ou la conversion des 50 % restants et la stratégie de terreur contre les civils².

Moyennant quoi, la très informée Marie-France Garaud, n° 3 de la liste Pasqua aux élections européennes, s'affiche aux côtés du régime yougoslave, impressionnée par ces « *Serbes qui ont la certitude absolue de défendre la culture européenne, la richesse de son esprit et la force de la foi chrétienne* » (*Le Parisien*, 12/04/1999).

Le n° 9, Jean-Charles Marchiani, s'est trouvé quant à lui bien des convergences « *chrétiennes* » et « *morales* » avec le Front national toulonnais (*Le Monde*, 16/06/1999).

De son côté, Jean-Pierre Chevènement regrette l'inculpation de Milosevic et, en Conseil des ministres, se préoccupe uniquement des « *exactions contre les civils serbes* » (*Libération*, 18/06/1999).

Préférant l'original à la copie, plusieurs de ses partisans ont, à la suite de Max Gallo, choisi de voter Pasqua.

1. Le collectif d'associations de défense des droits de l'homme *Article Premier*, dont *Survie* fait partie, avait réclamé cette inculpation 9 jours plus tôt.

2. Cf. Jean-Franklin Narodetzki, *L'Alliance contre les Kosovars*, in *Chimères*, n° 36, Été 1999.

Surmortalité

Avoir porté trop de valises à billets franco-africaines et/ou franco-françaises n'est pas gage de longue vie. Sous Mitterrand, Patrice Pelat en sut quelque chose.

1999 solde d'autres très gros comptes avec deux disparitions rapprochées : celle de Michel Pacary, pionnier des négociations financières archi-commissionnées et de la ruine hypothécaire du Congo-Brazza (cf. *Billets* n° 66, 67 et 69) ; puis, début juin, celle de Jean-Claude Méry (alias "Méry de Paris"), dont le réseau se branchait sur la Côte d'Ivoire¹. La justice est soulagée de quelques lourdes procédures. Elle n'est pas la seule.

1. Via l'ex-colonel, barbouze et mercenaire Yanni Soizeau, lui aussi tôt disparu. Cf. Agir ici et Survie, *Dossiers noirs n° 1 à 5*, L'Harmattan, 1996, p. 122-123.

Intolérance constitutive ?

En estimant que la Constitution française interdit la ratification de la Charte européenne des **langues régionales**, pourtant peu exigeante, le Conseil constitutionnel a entériné une confusion intolérante de la langue et de la nation. Il est désormais présidé, il est vrai, par Yves Guéna - un proche du souverainiste Pasqua. Le souverainisme fait bon marché de la souveraineté des États africains (au nom des "intérêts de la France"), il combat ou méprise les autres langues que celle du souverain.

En refusant d'amender la Constitution dans un sens moins rigide, Jacques Chirac avalise cette conception intolérante. Cet épisode apparemment insignifiant des joutes politiciennes hexagonales résonne en fait comme un aveu d'incompétence.

Dans la plupart des ex-colonies françaises, les Constitutions ont été rédigées par des spécialistes français. Et Paris investit de plus en plus dans la Francophonie. On sait à quel point la question du respect des différences et des minorités est cruciale en Afrique. Qu'a donc à offrir dans ce contexte la tradition juridique jacobine, encore dominante, et un idiome incapable de penser la coexistence ?

Paradis ciblés

Avis de tempête sur les **paradis fiscaux** ? Il conviendrait plutôt de les appeler "havres de criminalité financière". Bercy et l'Élysée font mine de le découvrir : l'impunité totale dont bénéficient ces "trous noirs" de la fraude, du pillage et du recel leur confère un formidable pouvoir d'attraction.

Jacques Chirac s'en est ému. Le gouvernement français a saisi le groupe de travail du G7 sur la criminalité financière. Lionel Jospin a mobilisé le Chancelier allemand. Le ministre des Finances, Dominique Strauss-Kahn, menace d'interdire les « *transactions financières avec ces territoires qui bafouent les règles internationales* ». Il cite des édens anglo-saxons : « *Antigua et Barbuda, les îles Caïmans, les îles Marshall* » (*Libération*, 16 et 24/06/1999).

L'omission de Monaco, d'Andorre ou du tout proche Luxembourg n'est pas un hasard. Pas plus que la soudaine offensive française n'est dénuée d'arrière-pensées. C'est une réplique à l'offensive des "Anglo-Saxons" contre la corruption internationale, perçue à Paris comme de la concurrence déloyale : les "Anglo-Saxons" pourraient continuer de corrompre à l'abri de leurs îlots exotiques, reliés à leurs centres financiers sophistiqués (cf. *Billets* n° 68).

Mais qu'importe ! Les citoyens du monde entier, du Nord comme du Sud, ont tout à gagner à ce concours de vertu.

Plus positif encore, signalons la création d'une mission d'information sur la délinquance financière et les paradis fiscaux en Europe. Les députés initiateurs (Vincent Peillon, André Vallini, Arnaud Montebourg) font partie du groupe de douze élus socialistes qui, en septembre 1998, avait invité les magistrats signataires de l'Appel de Genève.

Dettes annulées

Le verre de l'annulation des dettes des pays les plus pauvres est fort loin d'être plein : les grands argentiers du G7 ont plus d'un tour dans leur musette. Et, comme l'a reconnu le chancelier allemand, les 65 milliards de dollars annulés au Sommet de Cologne (19-20 juin) sont « *de l'argent que nous avons perdu depuis longtemps* » (*Libération*, 21/06/1999).

Mais, là encore, il faut un début. La mobilisation internationale (11 millions de signatures, dont 505 000 en France) a payé.

Pour aller plus loin, maintenant, il faut entrer plus avant dans la compréhension et la critique des mécanismes d'endettement. Comme l'a fait le Tribunal brésilien de la Dette extérieure (cf. *Ils ont dit*). Ou, en ce début d'été à Paris, le rassemblement international de l'association ATTAC.

La France, elle, a surtout annulé les dettes bilatérales impayables de ses États clients. Elle n'aimerait pas que l'on regarde de trop près le passé, qui causa ces dettes. Mais on observe avec intérêt la perche tendue par le ministre des Finances Strauss-Kahn aux ONG françaises, pour qu'elles concourent à la non-reproduction de l'endettement. Chiche !

Bons points

* Ancien officier belge, éleveur de chevaux dans le Cher, Jacques Monsieur a été mis en examen pour « *commerce illégal d'armes* ». Particulièrement prolix en vers le Congo-B, il avait approvisionné Lissouba avant de devenir le principal fournisseur de Sassou Nguesso (*La Lettre du Continent*, 03/06/1999). L'indice d'un retournement politique, ou la fin d'un laisser-faire ?

* Le 10 juin, l'Assemblée nationale a reconnu qu'entre 1954 et 1962, les « *événements* » d'Algérie, jusqu'ici qualifiés d'« *opérations de maintien de l'ordre* », étaient en fait une vraie « *guerre* ». Un pas vers la levée de l'autocensure coloniale.

* La notoriété du directeur du *Messenger* Pius Njawe, longuement embastillé par le président Biya, a révélé la condition sordide des prisonniers camerounais. Comme Jacques Chirac s'appête à visiter ce pays - qualifié par Pius Njawe d'immense prison à ciel ouvert -, le Fonds d'aide et de coopération (FAC) a accordé une subvention de 7 millions de FF à la rénovation des geôles camerounaises.

Fausses notes

* Les ressortissants français ayant travaillé en Afrique ont parfois du mal à recevoir leurs retraites. Le ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine fait étudier la possibilité « *de lier la résolution du contentieux et les aides budgétaires françaises* » aux États africains négligents. Autrement dit, de payer les retraites en question sur les crédits de l'aide publique au développement (*La Lettre du Continent*, 03/06/1999). Elle aura tout vu.

* La FrancAfrique n'aime guère le Programme des Nations unies pour le développement : l'Indice de développement humain promu par le PNUD désigne trop clairement sa faillite. Paris négocie pourtant un rapprochement avec cet organisme... en échange du poste de directeur-adjoint pour l'Afrique de l'Ouest. Histoire de moduler un peu plus l'aide des Nations unies au gré des "intérêts" français dans

cette région sous influence.

* La Commission d'enquête parlementaire sur le DPS (Département Protection Sécurité), "service d'ordre" du Front national, a rendu son rapport. Elle n'y préconise pas la dissolution de cette milice - au prétexte que « *les éléments les plus durs* » ont rejoint le DPA (Département Protection Assistance) du Mouvement national de Bruno Mégret (*Liberation*, 27/05/1999). Mais pourquoi, alors, ne pas demander la dissolution du DPA ? Est-on gêné par la trop grande présence en ses rangs d'anciens militaires ou agents des services secrets ? Veut-on conserver un réservoir de mercenaires, comme la France en a usé et en use dans les deux Congos ?

Carnet

* C'est un pétro-ambassadeur que Paris vient de nommer auprès de la dictature militaire birmane (avec laquelle Total s'est fortement compromise, pour l'amour du gaz) : Bernard Amaudric du Chaffaut. Au Quai d'Orsay, il avait accédé à un poste "sensible" : directeur-adjoint des Affaires africaines. Mais il fut surtout, de 1985 à 1993, le directeur des relations internationales d'Elf (*La Lettre du Continent*, 3/06/1999). Il "couvrit" la grande période Sirven-Le Floch : le soutien modulé à la rébellion angolaise (l'Unita), l'appui enthousiaste à Bongo, Biya et Sassou, le boom de la diplomatie-bakchich, etc. Sûrement un allié pour les démocrates birmans...

(Achevé le 27/06/1999)

ILS ONT DIT

DETTE

« Le Tribunal de la dette extérieure [institué par la société civile brésilienne] s'est tenu du 26 au 28 avril à Rio [...].

Considérant :

1. Que, d'après les études et les données présentées au Tribunal, **la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés a déjà été payée, et que sous la forme comptable actuelle, elle est impayable** ; [...]

5. Que des gouvernements alliés à des grandes entreprises et à des banques endettées à l'étranger a provoqué **l'étatisation de la dette extérieure privée**, socialisant ainsi les coûts et engageant encore plus les fonds publics au paiement de la dette extérieure ;

6. Que des **entreprises publiques** stratégiques ont été utilisées comme **instrument de surendettement**, mettant ainsi en risque leur santé financière et leur capacité d'investissement, servant ainsi de prétexte à leur privatisation postérieure ;

7. Qu'il existe un lien explicite entre la dette extérieure, l'endettement public intérieur excessif, et la recherche de capital extérieur à court terme, ce qui soumet le pays à une politique de **très hauts taux d'intérêt** ; [...]

9. Que **les politiques économiques et d'ajustement du FMI** se sont révélées désastreuses pour les pays qui s'y soumettent [...];

13. Que cet endettement a été créé par des gouvernements dictatoriaux, donc illégitimes et anti-populaires, et que les créanciers de ces gouvernements, en plus d'être leurs complices, étaient **au courant des risques qu'impliquaient ces prêts** ;

14. Que l'expansion de la dette est liée aux **élites brésiliennes** qui, dans toute l'histoire et actuellement, ont été complices avec les institutions financières de l'étranger, privées, officielles et multilatérales ; [...]

Propose à tous les Brésiliens et Brésiliennes les engagements et les stratégies d'action suivants : [...]

* Pour **l'audit de la dette publique extérieure et de tout le processus de l'endettement brésilien**, avec la participation active de la société civile, ceci afin de vérifier financièrement et juridiquement s'il existe encore une dette à payer, qui doit la payer, et d'établir des normes démocratiques de contrôle et d'endettement.

[...] * Pour le renfort des mobilisations et des campagnes comme l'ATTAC, qui exigent **la création de mécanismes de règlement et de taxation de la circulation du capital international spéculatif**, pour créer un fonds destiné au retour à une vie digne pour les plus pauvres [...] ».

[Ce Tribunal, fortement représentatif de la société brésilienne, marque un "redoutable" progrès collectif dans la compréhension des mécanismes de l'endettement du Tiers-monde, et la conception des moyens de s'en défendre. Au-delà de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, nous réclamons depuis deux ans, avec Agir ici, « l'audit de la dette » : nous nous réjouissons du progrès de cette idée. Et des idées d'ATTAC, dont nous avons rejoint les membres fondateurs].

À FLEUR DE PRESSE

FRANCAFRIQUE

Le Canard enchaîné, *L'odeur du pétrole d'Elf flotte aussi autour des amis de Pasqua*, 02/06/1999 (Nicolas BEAU) : « En 1992, le patron du Cameroun [Paul Biya] est de nouveau candidat à l'élection présidentielle. Il lui faut donc un peu de trésorerie pour financer sa campagne. Tout naturellement, Paul Biya se tourne vers Elf [...]. Le groupe pétrolier a l'habitude de prêter à ses amis africains des fonds gagés sur leurs futures recettes. Pour ce type de montage, Elf travaille souvent avec la banque IHAG Handelsbank de Zurich, vieil établissement familial fondé par la famille de Ditter Bürhle, qui fut le plus important marchand d'armes de Suisse.

Un prêt de 45 millions de dollars [...] est alors consenti à la Société nationale des hydrocarbures du Cameroun. [...] Or la justice suisse a constaté qu'un tiers de ce prêt [...] a été en toute discrétion détourné vers la société Faraday, une off-shore située dans les îles Vierges. [...] Ces fonds ont atterri, après ce bref séjour exotique, sur des comptes dont plusieurs titulaires ont été identifiés. À savoir des proches de Charles Pasqua. Daniel Leandri [...] ; un homme d'affaires [...] associé du fils Pasqua ; ou enfin André Guelfi [...].

Leandri [...] est déjà apparu dans la liste des 44 vrais-faux salariés d'Elf International, mais de façon discrète sous son deuxième prénom, Paul. Et avec une rémunération mensuelle, moins discrète, de 83 000 F. "C'est vrai, déclare au *Canard* Daniel Leandri, je faisais beaucoup de missions en Afrique dans l'intérêt du groupe Elf et de la France".

Le propre fils de Daniel Leandri, Marc, qui a longtemps assuré la garde rapprochée de Charles Pasqua, figurait également sur cette

liste. Mais ses appointements, plus modestes, étaient de l'ordre de 25 000 F par mois.

Autre bénéficiaire de la commission camerounaise, un proche du RPR a été longtemps un associé de Pierre Pasqua, au sein de Moncey Investissement, une société anonyme ayant pour objet, sans compter la vente d'armes, d'« étudier et mettre en œuvre [...] toutes opérations financières [...] ». [...] [Cela] a conduit cet homme d'affaires et le fils Pasqua [...] à s'intéresser de près [...] à un projet de zone franche à Sao Tomé [...].

Nombreux auront été les proches de Pasqua à bénéficier de la manne pétrolière. Elf International avait fourni un peu d'argent de poche à Bénédicte de Kerprigent, ancienne épouse de William Abitbol, éminence grise de Pasqua, ou Laurence Perrier, femme d'un de ses collaborateurs ; [...] l'ex-policier François Antona, spécialiste de missions en Afrique, notamment au Cameroun ».

[Tout cela est-il vraiment « l'intérêt du groupe Elf et de la France », comme l'affirme Leandri ? Le débat est ouvert].

GENOCIDE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE

L'Osservatore Romano, *Génocide rwandais : dernier acte*, 19/05/1999 (***, sigle qui désigne les échelons les plus autorisés de la Curie romaine) : « Au Rwanda, une véritable campagne de diffamation contre l'Église catholique est en cours, afin de la faire apparaître comme responsable du génocide de l'ethnie tutsie, qui a ravagé le pays en 1994. [...].

L'arrestation de Mgr Misago [évêque de Gikongoro, accusé de complicité dans le génocide de certains des 50 000 Tutsis tués dans son diocèse], cinq années exactement après les massacres, doit être considérée comme le dernier acte d'une stratégie du gouvernement rwandais pour réduire ou éliminer le rôle conciliateur qu'a eu l'Église dans l'histoire du Rwanda, dans le passé et jusqu'à aujourd'hui, cherchant par tous les moyens à en salir l'image [...].

Actuellement, l'attention de la population est polarisée sur le génocide de 1994. Il faut en réalité continuer de préciser qu'il y a eu au Rwanda un *double* génocide : celui contre les Tutsis (et certains Hutus modérés), commis à partir du 6 avril 1994, qui a fait plus de 500 000 victimes, et celui contre les Hutus, à partir d'octobre 1990 jusqu'à la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) tutsi, en juillet 1994. Ce génocide des Hutus s'est poursuivi dans la forêt zaïroise, où les Hutus en fuite ont été massacrés pendant des mois sans la moindre protection de la communauté internationale. Le nombre des victimes hutues s'élève à environ un million. Les deux génocides ont été horribles et les deux doivent être rappelés, si l'on veut éviter une propagande unilatérale ».

[Ce dernier paragraphe, dûment autorisé, est en lui-même une tragédie - compte tenu de l'influence de l'Église au Rwanda. On peut discuter de la qualification des massacres de réfugiés hutus dans la forêt zaïroise, et du nombre de tués (sur un maximum de 200 000 disparus). Là n'est pas le côté insupportable de ce texte : c'est l'affirmation qu'un deuxième génocide, des Hutus par les Tutsis, aurait été mené d'octobre 1990 à juillet 1994. Cette assertion soulignée, répétée, et l'invocation d'un million de victimes hutues, n'ont aucune base historique - cf. l'étude la plus exhaustive des événements de cette époque, le volumineux rapport d'Human Rights Watch/FIDH Aucun témoin ne doit survivre (Billets n° 70). Pire, ces propos mûris du Vatican reprennent exactement la thèse des planificateurs hutus du génocide des Tutsis : celui-ci serait une réplique au génocide des Hutus par les Tutsis, une autodéfense.

L'organe officieux de l'Église catholique rejoint donc l'idéologie génocidaire, et la réalimente. Bien au-delà du cas de Mgr Misago, cette prise de position insensée s'apparente à une complicité intellectuelle. Elle signale une responsabilité par obstination, par entêtement aveugle. Elle montre que l'Église catholique n'est malheureusement pas capable aujourd'hui, pas plus qu'en 1994, de jouer le « rôle conciliateur » auquel elle prétend.

On notera par contraste que l'Association des Églises Pentecôtistes du Rwanda demande à ses fidèles poursuivis en justice pour génocide de reconnaître leurs crimes et d'avoir le courage d'en demander pardon à leurs victimes].

RACISME

Los Angeles Times, 21/05/1999, cité par *Le Canard enchaîné* (26/05/1999) : « L'alimentation d'un réfugié africain coûte 11 cents [0,66 FF] par jour. Dans les Balkans, la somme est onze fois plus élevée [...]. En Afrique, certains camps ont un médecin pour 100 000 réfugiés. En Macédoine, il faut un médecin pour 700 réfugiés [...]. Certains camps africains accueillent jusqu'à 500 000 personnes. Les gens y meurent de faim et d'épidémies de choléra. Le plus grand camp de Macédoine accueille 33 000 personnes. À ce jour, personne n'y est décédé à cause d'un problème de santé, de famine ou d'épidémie. [...] « La principale différence, explique le docteur Andrew Ross, c'est qu'ici les gens sont blancs » ».

LIRE

Jacques FOCCART, *Dans les bottes du Général. Journal de l'Élysée - III, 1969-1971*, Fayard/Jeune Afrique, 1999, 788 p.

Dans son Journal, Foccart écrivait « pour l'Histoire ». L'ouvrage oscille donc entre l'autosatisfaction (parfois dégoulinante) et la litote. Au-delà des règlements de comptes avec le personnel politique de l'époque, on observe la façon dont cet homme-protégé tissait sa toile, comment, à force de « serviabilité » efficace, il se rendait indispensable aux puissants - et donc incontournable. Pompidou n'y a pas échappé, malgré la velléité initiale d'une certaine défoccartisation des services secrets. Même les chefs d'État qui l'auraient voulu, le Mauritanien Moktar Ould Daddah ou le Nigérien Hamani Diori, n'ont pu se dépêtrer du « réseau ».

Foccart parle abondamment de ses conversations avec Pompidou. Mais il ne dit rien du contenu des innombrables rencontres, citées pour mémoire, avec l'équipe du Service d'action civique (SAC), animée par Pierre Debizet, et avec l'homme des « coups tordus » en Afrique, Jean Mauriceau-Beaupré. Ils sont toujours là. Foccart n'explique pas pourquoi - alors qu'il fait vingt lignes du moindre détail protocolaire. Mais quand quelque gaulliste ingrat veut toucher à son SAC, le Raminagrobis sort aussitôt ses griffes. Manifestement, il tenait une part importante de son pouvoir de cette milice truffée de voyous protégés, de syndicalistes jaunes et de policiers peu scrupuleux - ses « braves types ». Un fichier d'au moins dix mille noms. Le tout abondé par les crédits du ministre de l'Intérieur Roger Frey.

L'engagement acharné de Foccart dans la guerre secrète du Biafra (aux côtés d'Houphouët et Bongo), ressort mieux que jamais. De même que sa haine des indépendantistes camerounais, qu'il aura fait éliminer jusqu'au dernier. Il veille à ce que Pompidou (au nom du « respect de l'indépendance des États » !) ne demande pas la grâce de l'ultime leader Ernest Ouandié, condamné à mort par Ahidjo. Le soir même, il s'affiche au cocktail de l'ambassade du Cameroun.

Durant tout ce temps, Foccart n'a pas abandonné son négoce (la Safiex) avec l'ex-Empire français. Et il ne ménage pas son attention aux affaires de Guillaumat (Elf), Fabre (les compagnies de transport UTA et Chargeurs), des comptoirs CFAO ou SCOA, de la CFDT (pas le syndicat, mais la société cotonnière...), des frères Willot, des exploitants du nickel calédonien. On baigne dans la culture de la rente, bien arrosée par une « aide » qui

échappe à tous les plans de rigueur : Foccart y veille personnellement.

Jacques DEROGY et Frédéric PLOQUIN, *Ils ont tué Ben Barka*, Fayard, 1999, 453 p.

Ce livre réunit une enquête ancienne, mais inédite et acérée, du célèbre journaliste d'investigation Jacques Derogy, et une série de suppléments d'enquête diligentés par l'un de ses successeurs, Frédéric Ploquin. Bien qu'il ne lève pas toutes les parts d'ombre, cet ouvrage composite constitue comme tel une mine d'informations sur le rapt en France, puis l'élimination, en France ou au Maroc, de l'un des plus grands leaders des indépendances africaines. L'instruction judiciaire est toujours en cours... grâce à l'insistance du frère de la victime.

Il semble bien que le général Oufkir, tout-puissant ministre de l'Intérieur du Maroc, ait été au cœur de la décision d'assassiner Ben Barka : cet ancien officier de l'armée française gérait un système policier et barbouzard franco-marocain que dénonçait trop vivement le leader politique. Un mois avant les faits, le ministre de l'Intérieur Roger Frey a passé une semaine de vacances au Maroc, dans la propriété d'Oufkir. Frey était aussi le ministre du SAC (Service d'action civique, cf. ci-dessus).

Ce qui nous intéresse surtout, donc, ce sont les connexions avec le "milieu" qui a permis l'enlèvement en France. C'est une partie du réseau Foccart : le député-avocat-barbouze Pierre Lemarchand, le caïd, proxénète et ex-collaborateur de la Gestapo Georges Boucheseiche, les truands Dubail et Le Ny, soit un échantillon du SAC. Sous la couverture du patron des Renseignements généraux parisiens, Jean Caille, et du Préfet de police Maurice Papon.

Pour un ancien responsable des services secrets (le Sdece, ancêtre de la DGSE), Jean-Pierre Lenoir, « *l'affaire Ben Barka, ce sont des créatures du gaullisme qui échappent à leurs créateurs. Quand les membres du gouvernement se sont aperçus que les leurs étaient mêlés à l'enlèvement, ils ont pris la décision d'aider les coupables à disparaître* ». Et Frédéric Ploquin de commenter : « *Voilà pointé le degré minimal de la responsabilité française : [...] le gouvernement couvre la disparition des criminels* » (p. 336). - qui sont ses "amis".

Conséquence de l'impunité : on en est au même stade un tiers de siècle plus tard. Comme le dit Gérard Prunier (cf. *Billets* n° 69), on retrouve sur la scène africaine « *des disputes de voyous dans une arrière-cour. Ce sont de petites histoires, dont les acteurs sont de petites gens* ». « *Des gens qui, au Rwanda, se sont mouillés au-delà de l'imaginable et qui relèvent des tribunaux ordinaires* » - mais dont la délinquance peut aller jusqu'à tremper dans un génocide.

Louis GAUTIER, *Mitterrand et son armée, 1990-1995*, Grasset, 1999, 577 p.

Rédigé par l'actuel conseiller pour la Défense du Premier ministre Lionel Jospin, cet épais ouvrage réussit le tour de force de n'évoquer qu'en cinq phrases dispersées la présence et les interventions militaires françaises en Afrique, de 1990 à 1995. L'intervention au Rwanda est résumée en vingt-et-un mots : « *Au Rwanda, la France a agi quasiment seule face à un terrible génocide qu'elle ne sut ni prévenir ni juguler* » (p. 180).

L'auteur observe « *une extension du champ géographique des interventions de notre pays (qui, par exemple en Somalie, intervient hors de sa zone traditionnelle d'influence en Afrique)* » (p. 175) - supposant donc que le Rwanda faisait partie de cette « *zone traditionnelle d'influence* ». Il avoue : « *La poursuite d'actions lointaines au Moyen-Orient ou en Afrique permet de justifier le maintien de forces prépositionnées sur zone, en particulier sur la base de Djibouti* » (p. 178) : tout un programme ! Ou encore : « *Les conflits dans lesquels l'armée française peut être amenée à intervenir sont locaux et les intérêts en jeu, qu'ils soient stratégiques (guerre du Golfe) ou humanitaires (Bosnie, Rwanda) ne mettent pas en cause directement la sécurité de notre territoire* » (p. 288). Bref, n'étant que secondairement concernés, les Français y seraient moins tenus au principe de précaution. On est un peu étonné, aussi, d'apprendre qu'au Rwanda seuls étaient en jeu les « *intérêts humanitaires* » de la France...

« *L'absence de critères ou d'une doctrine d'intervention permettant de justifier une pratique forcément relative et discriminante (pourquoi intervenir en Somalie ou au Kurdistan et rester indifférent au sort des populations en Afghanistan, au Timor, au Tibet... ?) nous expose aux reproches et à la suspicion d'une partie de l'opinion internationale sur la pureté de nos intentions (le cas du Rwanda est patent)* » (p. 185). L'excès de discrétion de l'auteur ne contribue pas à lever cette suspicion.

On ne sait si Lionel Jospin est bien conseillé par Louis Gautier, mais les Africains - sujets des interventions peu prévenantes de la France, objets de ses intérêts humanitaires ou serviteurs de ses bases militaires - ne sont pas plus honorés dans cet ouvrage que sous François Mitterrand. C'est dire.

Les *Dossiers noirs* de la politique africaine de la France, n° 13

Projet pétrolier Tchad-Cameroun **Dés pipés sur le pipe-line**

Les enjeux politiques, économiques et écologiques d'un projet pétrolier d'ampleur considérable. Tel qu'il est conduit actuellement, ce projet ne peut que conduire au renforcement des dictatures, au saccage des ressources du sous-sol et de l'environnement. La Banque mondiale le sait, et c'est pourquoi elle a tant hésité à apporter son indispensable caution financière. L'issue est proche. Ce nouveau *Dossier* permet de mieux comprendre le sens d'un combat qui mobilise de nombreuses ONG à travers le monde.

Agir ici et Survie, L'Harmattan, 64 p. Disponible à *Survie* (45 F, port inclus).

Agir ici et Survie publient chez l'Harmattan
de larges extraits du *Dossier noir* n° 12, sous le titre

Trafics, barbouzes et compagnies **Aventures militaires françaises en Afrique**

- Le "cas" Barril
 - Services secrets
 - "Privés" et mercenaires
 - Trafics d'armes via la France
 - Une présence militaire imposée
 - Indésirable Cour pénale internationale
- 124 p. Disponible à *Survie* (60 F, port inclus).

Polémique autour de *Billets d'Afrique*

Le *Rapport 1999* de l'Observatoire permanent de la coopération française (OPCF) devait comporter deux analyses du Rapport de la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda, présidée par Paul Quilès : l'une écrite par deux chercheurs spécialistes du Rwanda, Marc Le Pape et Claudine Vidal, l'autre par François-Xavier Verschave. Les premiers se sont désistés sur le tard, arguant de l'impossible fréquentation du responsable de publication de *Billets d'Afrique*. À l'appui de cet ostracisme, ils ont produit une critique au vitriol du n° 66 bis de *Billets*¹ consacré au Rapport Quilès - la généralisant à l'ensemble de notre publication.

Cette dénonciation n'est pas restée circonscrite aux membres de l'OPCF² (qui en ont débattu le 16 juin, et l'ont trouvée manifestement excessive). Elle a été transmise par ses auteurs à un ou plusieurs journalistes. Dès le 17 juin, elle a donné lieu dans *La Lettre du Continent* au titre et au commentaire suivants : « *Survie étrillée par deux chercheurs. L'association de François-Xavier Verschave, qui édite Billets d'Afrique, vient d'être disqualifiée par deux chercheurs* ». Puisque la polémique a été ainsi portée sur la place publique, laissant peu de place à notre argumentation en défense, il nous a paru souhaitable de fournir aux lecteurs de *Billets* l'intégralité des thèses en présence : la radicale contestation de notre lettre mensuelle, et notre commentaire. Afin que chacun puisse qualifier son propre point de vue.

1. Disponible à *Survie*.

2. L'Observatoire comprend une cinquantaine d'experts, universitaires et responsables d'ONG.

« Les très contestables méthodes de *Billets d'Afrique* »

(Marc Le Pape et Claudine Vidal, mai 1999).

Le numéro spécial de *Billets d'Afrique* (n° 66 bis du 21/12/1998) consacré au rapport de la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda est un classique de ces *Billets*. Nous en tirons un abrégé des méthodes dont cette publication fait un usage courant, méthodes que nous désapprouvons.

1. Procéder à une attaque personnelle avant de passer au jugement politique.

Ne pas se demander si un tel procédé est indélicat, excessif, voire surréaliste, le procédé est bon du moment qu'il discrédite la personne visée.

Exemple : Disqualifier Paul Quilès *avant* d'évaluer le rapport.

Rappeler le passé professionnel de son attachée de presse et suggérer qu'elle n'en serait pas à son premier coup de désinformation.

Pratiquer la citation tronquée. Dans le communiqué distribué à la presse par Paul Quilès, il est écrit : « *Au moment où il se produit, la France n'est nullement impliquée dans ce déchaînement de violence.* ». Il suffit de conserver *nullement impliquée* et de supprimer *au moment où il se produit* pour affirmer que le Président de la Mission exécute un « show absolu »¹.

Affirmer une analogie avec l'affaire Dreyfus : au lieu de se retrouver du côté de Jaurès, Paul Quilès rejouerait le mauvais rôle de ceux qui n'acceptaient pas que l'on dénonce un mensonge d'État.

Assurer qu'il n'y a rien de commun entre Paul Quilès, le rapport et les rapporteurs. Paul Quilès contredit le rapport (le thème du « grand écart » entre le discours du président de la Mission et le contenu du rapport), il a « court-circuité » les rapporteurs sur les ondes, il disculpe la France alors que Pierre Brana (l'un des rapporteurs) se montre « impitoyable ». Rappelons cependant que le document publié par la Mission est bien signé de trois noms, dont celui de P. Quilès.

2. Privilégier une version conspiratoire et souterraine de l'histoire.

La technique consiste à dénoncer l'existence de complots, de faits secrets, de liaisons clandestines, d'agents et de bureaucraties cachés qui domineraient les institutions publiques, grâce à la complicité d'acteurs officiels.

Exemple. La valeur des apports de l'investigation parlementaire à la connaissance des faits est minimisée par rapport à l'importance de ce qui reste caché, secret. On admet que le Rapport met sans ambiguïté en cause l'action française au Rwanda et l'ensemble du système de décisions, mais en même temps on l'accuse de masquer ce que le *Billet* estime être l'histoire vraie : « les circuits occultes d'action et de décision ».

Autre exemple. Il faut d'abord dire, redire, répéter, que l'on sait que le capitaine Barril est celui qui en a fait le plus, qui en connaît le plus. De cette affirmation (sans preuve) d'un savoir sur l'occulte, on pourra ensuite tirer argument pour dénoncer : si la Mission n'a pas auditionné Barril, c'est parce qu'il posséderait des secrets compromettants. « Rien que le cas du capitaine Barril montre la nécessité d'une commission d'enquête [...] sur les aspects cachés de l'implication de la France au Rwanda. » Il n'est pas nécessaire de démontrer la vérité du savoir occulte que l'on a déclaré détenir, il suffit d'affirmer qu'on le détient.

3. Insinuer que ce qui est dit est l'aveu involontaire de l'inavouable.

Principe : reconnaître que le Rapport livre des informations véridiques au public mais aussitôt affirmer qu'elles ne sont pas complètes, comme si les rapporteurs avaient établi des faits qu'ils ne pouvaient dévoiler, et donc inavouables.

1. Le 15 décembre 1998, dans sa présentation publique du rapport de la mission d'information sur le Rwanda, Paul Quilès, président de la mission, abordant le premier des grands thèmes traités par le rapport (« Le génocide rwandais, échec de la communauté internationale ») déclare dans un communiqué distribué à la presse : « Il convient tout d'abord de rappeler une évidence. Ce sont bien des Rwandais qui, pendant plusieurs semaines, ont tué d'autres Rwandais, dans les conditions d'atrocité que l'on sait. *Au moment où il se produit* [souligné par nous], la France n'est nullement impliquée dans ce déchaînement de violence. Trois mois auparavant, la présence militaire française a été ramenée à 24 assistants militaires techniques. [...] C'est l'ONU et la force de surveillance des accords qui ont été incapables d'enrayer la montée des violences et de mettre fin aux massacres ».

Exemple. Le *Billet* décerne un « bon point » à la Mission pour la qualité de son travail sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Mais il ajoute aussitôt que, puisque la Mission a choisi de ne pas conclure, c'est qu'elle aurait découvert un secret (l'identité du commanditaire de l'attentat) et le fait qu'elle ne le révèle pas prouve qu'il ne peut être que compromettant pour la France. Quant au rédacteur (nous entendons le ou les auteurs du texte), il laisse croire qu'il a, pour sa part, des soupçons précis sur le contenu de ces découvertes restées secrètes :

« [les rapporteurs] ont fait progresser le dossier [...]. Mais ils se sont comme arrêtés au bord de la vérité. Est-elle si difficile à accepter ? ».

Ce genre d'annonce invérifiable n'est bien sûr pas propre à *Billet*. Le 16 décembre 1998, sur RFI, Faustin Twagiramungu se disait « déçu » par le dossier de l'attentat et déclarait : « Les rapporteurs n'ont pas mentionné le nom des auteurs de l'attentat alors qu'ils le connaissent. » L'ex-Premier ministre du Rwanda « sait », mais, comme le *Billet*, il ne dit pas ce qu'il sait ni ce que les rapporteurs sont censés savoir, c'est-à-dire l'identité du commanditaire. Si le *Billet* et Twagiramungu dévoilaient cette identité, serait-elle la même ? Probablement pas.

5. *Se poser en accusateur public*².

Le rapport de la Mission établit et reconnaît les lourdes responsabilités de l'État français dans la tragédie rwandaise. Il s'agit pour le *Billet* de surenchérir en criminalisant ces responsabilités.

Dans l'éditorial, le rédacteur prend une posture de procureur. Il s'agit de faire accepter un système d'accusation et ses conclusions : la France a agi de façon criminelle au Rwanda. Il en appelle au tribunal de l'Histoire : « Une fois de plus : depuis 1945, tous les crimes coloniaux et post-coloniaux ont été placés sous le signe de l'impunité ». Il renforce cette posture en se faisant le porte-parole d'une opinion universelle : « Personne à l'étranger ne croit en l'innocence de la France au Rwanda. » L'instillation progressive d'un vocabulaire judiciaire (« vrais et grands coupables », « crimes », « impunité », « innocence ») établit une association d'idée : puisqu'il y a « crime », il y a nécessité de jugement et ce jugement est rendu par le rédacteur-procureur.

Nous avons choisi le *Billet* 66 bis parce qu'il traite du Rapport de la Mission parlementaire sur le Rwanda et que celui-ci est accessible à tous. Chacun peut en prendre connaissance et se faire son propre jugement.

Il reste que les procédés que nous venons de décrire ne sont pas le fait du seul numéro 66bis, tout lecteur des *Billets* pourra retrouver dans d'autres numéros. Les lecteurs pourraient aussi considérer la façon dont sont recomposés et exploités les matériaux de presse qui constituent la principale source informative des *Billets* (sélection de citations qui renforcent la thèse, insinuations sur l'intégrité de certains journalistes), etc.

Les *Billets d'Afrique* sont une publication militante, mais cela ne légitime pas les procédés employés. Nous critiquons l'attitude politique que réalisent et révèlent ces procédés.

Le rédacteur des *Billets* privilégie la part occulte du politique. C'est aller au devant du sentiment très partagé que la véritable politique se déroule en coulisse, qu'« on nous cache tout ». C'est profiter de ce sentiment pour s'attribuer la position de celui qui sait et se construire un rôle public sur la divulgation de ce prétendu savoir.

En outre, ce rôle a pour corollaire un appel systématique à la recherche de coupables. De fait, le rédacteur des *Billets* criminalise en permanence la responsabilité politique et s'arroge la position de juge-procureur.

De tels procédés se substituent à la critique politique, ils la subordonnent au parti-pris de privilégier l'interprétation par les coups tordus et d'en appeler aux critères pénaux. Nous estimons qu'on ne peut faire crédit aux *Billets d'Afrique* de vraiment expliciter et mettre à jour ce que sont les réalités politiques des relations entre les États africains et l'État français. Nous ne défendons ni la naïveté, ni la transparence absolue, mais nous estimons que le débat public sera d'autant plus politique qu'il ne fera pas appel aux types d'arguments utilisés par les *Billets*.

2. Le point 4 a disparu du texte diffusé [ndlr].

Réponse au texte diffusé par Marc Le Pape et Claudine Vidal, *Les très contestables méthodes de Billets d'Afrique*, adressée aux membres de l'Observatoire permanent de la Coopération française

À l'occasion de la préparation du *Rapport 1999* de l'Observatoire permanent de la coopération française (OPCF), Marc Le Pape et Claudine Vidal (désignés ci-après par « les experts ») ont produit et diffusé une dissection du n° 66 bis de *Billets d'Afrique* (numéro spécial consacré au Rapport de la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda). Ils en tirent « un abrégé des méthodes dont cette publication fait un usage courant, méthodes que nous désapprouvons ». Et ils extrapolent de cet exposé une dénonciation générale des « procédés » de *Billets* : « tout lecteur pourra les retrouver dans d'autres numéros ». Déjà cette extrapolation n'est pas très scientifique, et il serait préférable, si « les experts » ont d'autres reproches à faire sur d'autres numéros, qu'ils les explicitent - pour laisser à ceux qui font l'objet d'une accusation aussi générale la possibilité de se défendre.

L'accusation n'est pas mince : dans une lettre d'accompagnement au président de l'OPCF, « les experts » déduisent de leur lecture de *Billets* une « radicale hétérogénéité entre les analyses que nous menons, les méthodes que nous souhaitons appliquer, le style du débat public qui nous semble devoir être engagé et les démarches que F.-X. Verschave et Survie adoptent dans les *Billets d'Afrique* ». Cette radicale hétérogénéité les conduit naturellement à vouloir exclure les accusés de ce débat public, et à retirer du *Rapport 1999* un texte qui aurait pu voisiner une contribution de F.X. Verschave (directeur de publication de *Billets*). Comme si les analyses proposées étaient tellement indignes qu'il fallait à tout prix les éloigner d'un débat « civilisé ». À l'appui de ce bannissement, « les experts » proposent donc un décorticage du n° 66 bis de *Billets*, censé disqualifier définitivement ses auteurs. Bigre ! Voyons ce qu'il en est.

Le sujet n'est pas neutre. Il s'agit d'un examen du message livré par la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda, au terme de son travail. *Billets* est fort critique. "Les experts", qui se sont fortement impliqués dans le suivi de cette Mission, tiennent à faire valoir une opinion plus positive. Jusque là, rien qui nécessite un procès en sorcellerie.

Mais il y a eu un génocide au Rwanda. Beaucoup plus nettement que le Rapport de la Mission, le président de cette Mission Paul Quilès a fait passer le message : la France n'est pas coupable, elle n'a commis que des « erreurs ». C'est ainsi en tout cas que le message a été reçu par les médias. Une majorité de la presse écrite française l'a d'ailleurs trouvé un peu court. Pour accréditer sa thèse, Paul Quilès a procédé à un double mouvement, que démonte le n° spécial de *Billets* :

- Il est indéniable (le Rapport l'admet et l'explique) que la France a soutenu le régime Habyarimana **avant** le génocide. Ce fut au moins une erreur. Ce n'est pas obligatoirement un crime, dans la mesure où certains pourraient n'avoir pas eu une parfaite conscience des effets de ce soutien. Par contre, les appuis français au camp qui commettait le génocide, **pendant et après** celui-ci, relèvent forcément d'une complicité criminelle. Le Rapport s'ingénie donc à couper ou ignorer presque tous les fils et les pistes qui conduisent à cette complicité pendant et après le génocide² (livraisons d'armes officielles, présence d'agents des services secrets et/ou de mercenaires français, rôle de Paul Barril, autres modes d'encouragement).

- Il va de soi que les soutiens français pendant et après le génocide ont été aussi peu officiels que possible, essentiellement parallèles et clandestins. Pour les escamoter, toute une campagne a été déployée, tendant à nier ou minimiser la part des activités parallèles et clandestines dans l'intervention française au Rwanda, et plus généralement en Afrique. Cette campagne procède de deux manières : ceux qui évoquent ces activités, suggère-t-elle, ne sont pas très sérieux, ils manquent de preuves (ils en ont moins évidemment que pour les activités officielles) ; quand ils prennent en flagrant délit tel ou tel ressortissant français, voleur, barbouze ou trafiquant d'armes, celui-ci est présenté comme un marginal, un « électron libre », qui n'aurait rien à voir avec la République.

C'est pourquoi le cas Barril est exemplaire³ - car il n'échappe à personne que le capitaine est "couvert" par les plus hautes autorités de l'État, comme l'était Bob Denard. De même, l'on ne peut faire croire que les trafiquants d'armes basés à Paris agissent sans un feu orange des pouvoirs publics.

Nous partageons l'avis exprimé par Rémi Ourdan, dans le *Monde*⁴, à la fin des auditions de la Mission : « *Le voile n'a pas été levé. [...] Les auditions furent décevantes, voire pathétiques. [...] Un militaire a avoué en souriant être "surpris par le peu de curiosité de ces enquêteurs". [...] Bien des aspects relèvent des services spéciaux, d'officines plus ou moins connues, d'agents d'influence, de réseaux politiques ou financiers. Il est difficile d'arriver à des conclusions sérieuses sans plonger dans cet univers du secret. Or les députés s'y sont refusé. Le monde de la "Françafrique" n'a pas été sondé. Un homme comme Barril [...] n'a pas été auditionné* ».

Nous arrivons là au cœur de notre différend avec Marc Le Pape et Claudine Vidal. Ceux-ci nous accusent de « *privilegier une version conspiratoire et policière de l'histoire* ». Nous n'aimons pas non plus cette version, mais c'est tout le problème. Notre diagnostic est le suivant (un **diagnostic politique** dont nous sommes prêts à débattre avec quiconque) :

De Gaulle et Foccart ont mis en place en 1958 un dispositif de confiscation des indépendances des ex-colonies françaises au sud du Sahara. À la tête de **quasi-États**, on a placé des "amis" - éliminant la plupart des "indépendantistes". Ces quasi-États sont tenus par la présence des militaires et des "services" français, par l'"aide", la monnaie et les relations interpersonnelles. La relation interétatique est presque entièrement court-circuitée par des pratiques extra-légales : la plupart des décideurs français ont pris l'habitude de se considérer "chez eux" dans ces "États" étrangers, et de ne pas s'embarasser de formes. Le comportement de Bob Denard aux Comores est certes une caricature, mais elle est éclairante. Celui d'un colonel Manton ou d'un Paul Barril en Afrique centrale, d'Elf ou du réseau Pasqua dans le golfe de Guinée, sont plus déterminants. Bref, la relation franco-africaine est comme un iceberg, où la partie émergée, officielle, représente une part minoritaire de la réalité - avec de considérables dégâts, jusqu'à aujourd'hui au Congo-Brazzaville (sans parler du Tchad, du Togo, du Cameroun, de Djibouti, etc.).

Nous-mêmes avons mis longtemps à "accepter" la crudité de ce diagnostic, tant il heurte notre conception de la République, tant il blesse notre attachement à la France. Mais il nous a bien fallu nous rendre à l'évidence. Pendant dix ans, *Survie* a fait la preuve de sa capacité à s'insérer dans un débat "consensuel", s'abstenant pratiquement de toute dénonciation. Nous avons constaté mi-1994 que ce n'était plus possible, dans le cas **spécifique**, totalement anormal, des relations franco-africaines. Ce que Jacques Julliard a appelé « *le plus long scandale de la République* ».

Nous avons décidé de ne plus accepter ce scandale commis en notre nom. En tant que citoyens français, il nous agresse dans notre dignité. Nous ne dénonçons pas tout et systématiquement, partout dans le monde, nous dénonçons la perpétuation du scandale franco-africain - mais ne manquons pas d'indiquer les signes, encore trop faibles et trop rares, d'une prise de conscience ou d'un changement. Ce n'est pas agréable de dénoncer. Mais nous estimons que les comportements en question sont trop dangereux pour n'en rien dire.

Ce fonctionnement hors-la-loi des relations franco-africaines, nous l'avons résumé en un concept, la « Françafrique ». On peut discuter de ce concept. La question est : oui ou non, dans les rapports entre la France et ses ex-colonies, l'extra-légalité est-elle déterminante ? Si oui, le reproche final des "experts" (« *on ne peut faire crédit aux Billets d'Afrique de vraiment expliciter et mettre à jour ce que sont les réalités politiques des relations entre les États africains et l'État français* ») n'est pas pertinent : le fonctionnement franco-africain postule le contournement des États africains - et des organes de contrôle démocratique de l'État français.

Le sujet est grave. En France et à l'étranger, trop de gens "sérieux" et incontestablement démocrates partagent ce diagnostic pour que l'on puisse l'évacuer du débat politique. Dans une période marquée par la montée de la dérégulation, de la criminalité financière, des armées et milices privées, le rapport entre l'officiel et le parallèle n'est-il pas au contraire au cœur de ce débat ? Comment empêcher le débordement par l'extra-légal si on veut l'ignorer ? Pour que tout soit clair, nous rappelons notre préférence résolue pour les fonctionnements légaux - ce que confirme notre constant engagement en faveur de la Cour pénale internationale.

2. Pas toutes les pistes, car il y a eu des tensions au sein de la Mission, y compris au sein de son équipe dirigeante, et cela a laissé des traces. D'importants indices subsistent dans les Annexes du Rapport.

3. Cf. Agir ici et Survie, *Trafics, barbouzes et compagnies*, L'Harmattan, 1999, p. 13-30.

4. *Le Parlement peine à éclaircir le rôle de la France au Rwanda*, 10/07/1998.

Nous n'avons jamais adhéré à une quelconque **théorie du complot** : il existe certes de petits groupes de comploteurs ou de manipulateurs, héritiers du capitaine Léger (l'inventeur de la "bleuïte" durant la guerre d'Algérie), mais la majorité des intervenants de la Françafrique ne complotent pas vraiment, ils se fondent naturellement dans un système exorbitant du droit commun. Et ils s'étonnent, tel Bob Denard aux Assises, quand on vient à le leur reprocher.

Cela ne nous intéresse pas de dénoncer les personnes, même si nous exposons les excès d'impudence des pouvoirs. Peu importe à la limite qu'un tel ou un tel ait eu une responsabilité au Rwanda ou ailleurs. Ce que nous dénonçons, c'est qu'il soit encouragé à recommencer par l'impunité ; ce sont les "responsables" politiques qui ont conçu et entretiennent l'irresponsabilité généralisée des intervenants français en Afrique ; c'est aussi la désinformation entretenue dans certains médias, sous l'effet des pressions multiformes qui défendent le pré-carré.

Sur ces points-là (2. et 5. de l'analyse des "experts", nous reprochant de privilégier l'observation des fonctionnements souterrains, et de dénoncer leur emprise excessive), nous considérons que la discussion relève d'un débat de fond. Un débat que voudrait esquiver l'exclusive finale prononcée par "les experts" : « *Nous estimons que le débat public sera d'autant plus politique qu'il ne fera pas appel aux types d'arguments diffusés par les Billets* ». Comme si le politique pouvait exclure un pan majeur de la réalité franco-africaine - constamment confirmé, par exemple, par les analyses d'un Jean-François Bayart. La démocratie se nourrit de complémentarités : il n'est ni nécessaire ni souhaitable que tout le monde fasse le travail que nous faisons. On ne se bouscule pas pour cette tâche ingrate, le portage de cette vérité désagréable : notre pays a le plus grand mal à rompre avec son passé colonial. Cette part de vérité a sa place. *Survie* s'honore de l'assumer. Le discours serait plus lisse et les institutions moins irritées si on mettait cette vérité-là entre parenthèses, mais le débat, aseptisé, en serait d'autant moins politique.

Comme les reproches de fond risquaient de ne pas suffire, "les experts" ont commencé par mettre en doute notre honnêteté intellectuelle. Ils nous reprochent d'avoir tronqué la citation d'un communiqué de Paul Quilès : « *Au moment où il se produit, la France n'est nullement impliquée dans ce déchaînement de violence* ». Nous aurions volontairement fait sauter le premier membre de phrase. Or la rédaction de *Billets* n'a pas reçu ce communiqué, seulement transmis aux grands médias et à quelques proches de la Mission. Nous avons repris une dépêche d'*Associated Press* où seule figurait l'expression « *nullement impliquée* »⁵.

Si nous avions connu le premier membre de phrase, nous l'aurions reproduit d'autant plus volontiers qu'il illustre ce que nous exposons plus haut : Paul Quilès affirme que la France n'est nullement impliquée **pendant** le génocide. Or la Mission elle-même avait à sa disposition nombre d'éléments qui prouvent le contraire. Comment prétendre faire la vérité quand on censure cet aspect majeur ?

On nous reproche d'indiquer que Paul Quilès avait choisi pour attachée de presse quelqu'un qui exerça les mêmes talents auprès de Michel Charasse et Bernard Tapie. Le choix d'une attachée de presse est au cœur d'une stratégie de communication. Pour nous qui croyons que la communication d'un homme politique a un lien avec sa conception même de la politique, le choix de Paul Quilès évoque un certain rapport méditerranéen à la vérité. Nous n'aurions peut-être pas relevé ce fait si nous n'avions auparavant été choqués par la violence verbale avec laquelle Paul Quilès a agressé une rescapée du génocide, Yvonne Galinier, qui lui demandait de témoigner. Elle avait à dire un certain nombre de choses dont Paul Quilès voulait justement qu'elles ne figurent pas dans le Rapport. Il lui a longuement crié, au téléphone, qu'elle ne savait pas ce qu'elle disait. Puis il a concédé un témoignage écrit - qui a été écarté du Rapport final. En contraste, les sommités civiles et militaires auditionnées ont eu droit, pour la plupart, à un traitement obséquieux - même quand elles mentaient effrontément. Cela suffit, pour nous, à juger d'un rapport à la vérité. Libre aux "experts" de le préférer au nôtre.

Ce qu'Yvonne Galinier avait à dire mettait en cause des militaires français. Paul Quilès est président de la commission de la Défense à l'Assemblée. Nous persistons à penser que, comme au temps de l'affaire Dreyfus, une partie de la classe politique française (et de l'opinion publique) préfère l'honneur de l'armée (ou la paix des casernes) à la vérité. Quant aux tensions au sein de la Mission, sur cet aspect-là notamment, elles nous ont été confirmées de plusieurs sources.

Enfin, tout un pan de l'acte d'accusation dressé par "les experts" (point 3, le point 4 a disparu) est bâti autour de quinze mots de *Billets* : sur l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, les rapporteurs « *se sont comme arrêtés au bord de la vérité. Est-elle si difficile à accepter ?* ». "Les experts" y décryptent un procédé littéraire pervers, « *insinuer [...] l'aveu involontaire de l'inavouable* ». C'est surestimer notre capacité de sophistication. Le texte veut dire seulement ce qui est écrit, éclairé par le contexte. Les déclarations de certains témoins (comme Gérard Prunier) et les contradictions entre certains autres (les généraux Quesnot et Rannou) confirment qu'un cercle de militaires français en sait beaucoup plus sur cet attentat qu'il ne veut bien le dire. La Mission avoue même avoir été l'objet d'une tentative de manipulation en provenance de ce milieu. Au lieu de rebondir sur cet affront, et sur ces contradictions, elle décide de ne pas chercher à en savoir plus. Elle s'arrête, sans demander de commission d'enquête. Sur ce sujet, où elle s'est beaucoup investie, elle laisse l'opinion publique française dans le même état d'incertitude qu'auparavant. Nous-mêmes sommes dans cette incertitude. Mais nous suggérons effectivement ce que nous pensons : des militaires français savent la vérité depuis longtemps ; si elle n'est pas révélée, c'est qu'elle recèle sans doute quelque chose d'inacceptable. Nous n'en savons pas plus. Notre question exprime l'exigence civique d'en savoir plus.

Nous ne voyons pas en quoi ce genre de formulation concourrait à notre "excommunication". Aurions-nous commis quelque autre sacrilège, foulé quelque colline sacrée ?

François-Xavier Verschave, Président de *Survie*
Directeur de publication de *Billets d'Afrique*

5. Tous les articles à notre disposition, d'ailleurs, n'ont retenu des propos de Paul Quilès que cette disculpation. Sont-ils tous l'œuvre de journalistes intellectuellement malhonnêtes ? Paul Quilès est-il un si mauvais communicant qu'il fait passer le contraire de ce qu'il veut ?

Post-scriptum :

- “Les experts” acceptent que l’on accuse l’État français pour son rôle au Rwanda, mais non les dirigeants et agents, officiels ou officieux, de cet État. C’est noyer les responsabilités personnelles dans une vague responsabilité collective. L’esprit du droit s’y refuse, tout comme une conception de l’histoire qui laisse à ses acteurs quelque liberté de choix.

- *Billets* a bien d’autres sources informatives que « *les matériaux de presse* », et de plus en plus. Outre une bibliographie et un fonds documentaire croissants, nos informations ou affirmations se réfèrent aux études et témoignages d’un vaste réseau international de spécialistes, militants associatifs, et citoyens africains. Ces derniers ont vite mesuré l’intérêt d’un média, même modeste, qui explore mois après mois cette histoire non officielle, extra-légale, dont le trop-plein depuis quatre décennies étouffe l’indépendance des ex-colonies françaises et empêche l’établissement d’une relation assainie avec l’ex-métropole. Ce sont les informations de ce réseau qui nous permettent d’utiliser les matériaux de presse avec le recul critique approprié.

SURVIE, 57 AVENUE DU MAINE, 75014-PARIS - TEL.: (0)1 43 27 03 25 ; FAX: (0)1 43 20 55 58 - IMPRIME PAR NOS SOINS - COMMISSION PARITAIRE N° 76019 DEPOT
LEGAL : JUILLET 1999 - ISSN 1155-1666 - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE - ABONNEMENT : 95 F (ETRANGER : 120 F)